

---

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE VIRTUELLE (AGA) DE LA CAISSE  
DESJARDINS DE CHICOUTIMI TENUE LE 18 AVRIL 2023, À 18 H 30.**

---

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE****1.1 Mot de bienvenue**

La présidente du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Nathalie Gagné, procède à l'ouverture de l'assemblée.

Elle est assistée dans l'animation par M<sup>me</sup> Geneviève Roy, directrice générale, M. Marcel Bergeron, vice-président et M<sup>me</sup> Martine Perron, la secrétaire du conseil d'administration, assistée par M<sup>me</sup> Lory Moreau, adjointe à la direction générale. Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

M<sup>me</sup> Gagné informe les membres que seuls les sujets mentionnés dans l'avis de convocation pourront faire l'objet de présentations et d'informations au cours de l'assemblée. De plus, la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

**1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

Une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

**2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE****2.1 Règles pour participer à l'AGA**

Les règles de fonctionnement et quelques précisions sont présentées par M<sup>me</sup> Martine Perron, secrétaire du conseil d'administration.

Elle rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition.

**2.2 Nomination des personnes scrutatrices**

La présidente informe que pour la votation en direct, deux scrutateurs doivent être nommés. Elle propose mesdames Nathalie Lalancette, directrice générale adjointe et Lory Moreau, adjointe à la direction générale.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la nomination.

**2.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est présenté par M<sup>me</sup> Martine Perron, secrétaire du conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

## **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2022**

La présidente informe que le procès-verbal a été déposé sur le site internet de la Caisse et qu'il n'y aura ni lecture ni résumé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle.

## **3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022**

### **3.1 Rapport du conseil d'administration**

La présidente du conseil d'administration présente les membres du conseil. Elle fait ensuite le rapport du conseil d'administration.

### **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

La présidente informe des faits suivants :

- o Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- o Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- o La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

### **3.3 Rapport financier**

Une capsule vidéo relatant les faits saillants des états financiers de la Caisse est présentée.

La présidente du conseil d'administration, M<sup>me</sup> Nathalie Gagné présente ensuite le bilan de l'année 2022.

### **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

La présidente invite M. Marcel Bergeron, président de comité Coopération, à présenter le rapport du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse.

Une capsule vidéo relatant les projets réalisés en 2022 par les Caisses Desjardins du Saguenay est présentée.

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

## **5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE**

### **5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

Une courte capsule vidéo est présentée.

## Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Il est spécifié que les excédents avant ristournes aux membres se chiffrent à 7 520 000\$.

La présidente invite la directrice générale, M<sup>me</sup> Roy, à présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres <sup>1</sup>	7 520 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM <sup>2</sup>	147 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k\$
	<b>Solde des excédents à répartir   AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>47 315 k\$</b>
	Affectation au FADM	(290) k\$
	Affectation à la RRE	(10 971) k\$
	Affectation à la réserve générale	(36 054) k\$
	<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Inclut 2 294 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes  
<sup>2</sup> Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu  
| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

2 574 768 \$	290 434 \$ FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU
	2 284 334 \$ RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			332 k\$
Épargne et placements			173 k\$
Fonds	0,64 \$		115 k\$
Prêts et marges de crédit			737 k\$
RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>	23 \$/1 000 \$ de prime		319 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		154 k\$
RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>		393 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE <sup>2</sup>	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		62 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>			<b>2 285 k\$</b>

<sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.    <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.    <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de versements.

Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

## **5.2 Élection des membres du conseil d'administration**

### **5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection**

M. Marcel Bergeron et M<sup>me</sup> Martine Perron agiront respectivement comme président d'élection et secrétaire du conseil d'administration.

### **5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature**

M<sup>me</sup> Martine Perron, secrétaire du conseil d'administration fait la lecture du rapport du comité de mise en candidature.

Elle présente ensuite les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour le groupe A

- M<sup>me</sup> Nathalie Gagné
- M<sup>me</sup> Chantale Parent

Pour le Groupe B

- M<sup>me</sup> Manon Parent

Pour le Groupe C

- M. Régis Munger

### **5.2.3 Élection par acclamation**

Le président d'élection, M. Marcel Bergeron annonce les élus en tant que membres du conseil d'administration.

## **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

M<sup>me</sup> Gagné poursuit avec les précisions en lien avec l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs.

### **Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours**

La présidente informe que dès minuit le 18 avril 2023, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23h59 le 22 avril 2022. Il donne ensuite des précisions sur l'annonce des résultats.

Les résultats seront publiés sur le site Internet de la Caisse 24 à 48 heures après la période de votation. Cette publication mettra officiellement fin à notre assemblée générale, à moins d'un vote négatif auquel cas, le processus devra être repris une seconde fois.

---

## 6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M<sup>me</sup> Gagné remercie les membres et les administrateurs pour leur participation et aussi les personnes qui l'accompagnent pour le bon déroulement de l'assemblée.

Finalement, elle remercie le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres et clients.

## 7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

**Proposition sur la répartition des excédents annuels et sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristournes**

94,43 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

### Résultats Élection groupe A

M<sup>me</sup> Nathalie Gagné ainsi que M<sup>me</sup> Chantale Parent sont réélues.

### Résultats Élection groupe B

M<sup>me</sup> Manon Parent est réélue.

### Résultats Élection groupe C

M. Régis Munger est réélu.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 25 avril 2023 à 16 h 41.